



Direction générale des services
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

Extrait des délibérations
du Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes
Séance du jeudi 13 mars 2025

N° 11 – D. 13.03.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le treize mars à neuf heures, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur Yassine LAKHNECH, président de l'Université Grenoble Alpes.

Point à l'ordre du jour :

5.2. Bilan Contribution à la Vie Etudiante et de Campus (CVEC) 2024

Membres présents : LAKHNECH Yassine, BARRIERE Florian, PLANUS Emmanuelle, PODEVIN Florence, PROTASSOV Konstantin, ADAM Véronique, DANJEAN Vincent, MONDET Julie, QUINTON Jean-Charles, WEST Caroline, CANTAROGLOU Frédéric, DELABALLE Anne, FORESTIER Gérard, MATTMANN Patricia, VAN DER HEIJDE Caroline, BEVITORI Matteo, DUJEU Ambre, ROSSI Robinson, SAKPA Samuel, BEAUMONT Marianne, POPRAVKA Lenka, BOLZE Catherine, TROTIN-BERTHAUD Sophie, DESPREZ Frédéric, BOISTARD Pascal, SPERANDIO Aymeric, DASTARAC Marie, SIMIAND Marie-Christine.

Membres représentés : GAUSSIER Éric (donne procuration à BARRIERE Florian), GERRY-VERNIERES Stéphane (donne procuration à PODEVIN Florence), SAMUEL Karine (donne procuration à PROTASSOV Konstantin), THIBAUT Pierre (donne procuration à ADAM Véronique), BERNARD Marie-Julie (donne procuration à BEAUMONT Marianne), MANDIL Guillaume (donne procuration à DELABALLE Anne), BERGOT Anouk (donne procuration à ROSSI Robinson), KETFI Bilal (donne procuration à DUJEU Ambre), DARAGON Nicolas (donne procuration à BOLZE Catherine), COLL Jean-Luc (donne procuration à BOISTARD Pascal), MAÛR Anne-Marie (donne procuration à WEST Caroline).

Membres excusés : tous les autres membres.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Vu le passage en Commission Vie Etudiante (CVE) ad hoc le 20 février 2025,
Vu le passage en commission permanente du 27 février 2025,

Considérant le bilan de la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) 2024 en annexe ;

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le bilan de la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) 2024 en annexe.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	28
Membres représentés	11
Nombre de votants	39
Voix favorables	35
Voix défavorables	4
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, le bilan de la Contribution à la Vie Etudiante et de Campus (CVEC) 2024 en annexe.

Publié le : 18/03/2025

Transmis au Rectorat le : 18/03/2025

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 13 mars 2025

Pour le Président et par délégation,

La directrice générale des services,
Bénédicte CORVAISIER

Pour le Président
et par délégation

La Directrice générale des services
Bénédicte CORVAISIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La CVEC, l'un des leviers du développement de la vie étudiante à l'UGA

- Convaincue des enjeux de réussite universitaire liés à la vie étudiante, l'UGA s'engage pleinement pour œuvrer à son développement.
- Outre l'appui de l'établissement sur fonds propres, la contribution vie étudiante et de campus (CVEC) est un levier majeur pour soutenir les orientations prioritaires définies dans ce champ.
- Ce bilan 2024 présente les actions que le produit de la CVEC versé à l'UGA a permis de financer, dans le but de :
 - Faire vivre l'art et la culture
 - Développer la pratique sportive
 - Conforter les actions de prévention et d'accès aux soins, au service de la santé des étudiants
 - Favoriser l'accompagnement social des étudiants
 - Améliorer l'accueil et l'accompagnement des étudiants
 - Soutenir les initiatives étudiantes.

Cadre réglementaire

➤ Code de l'éducation :

- La CVEC a pour objectif de « favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention. » (article L841-5)
- « La programmation des actions financées par le produit de la contribution de vie étudiante et de campus, les projets ainsi que le bilan des actions conduites l'année précédente sont votés, chaque année, par le conseil d'administration des établissements (...). Ils sont transmis pour information au recteur de région académique. » (article D841-9)
- « Les établissements consacrent au minimum 30 % des montants fixés au financement de projets portés par des associations étudiantes et aux actions sociales à destination des étudiants (...) et au minimum 15 % au financement de la médecine préventive. » (article D841-11)

Recette CVEC 2023–2024

- Montant de la CVEC acquittée par les étudiants assujettis en 2023–2024 : **100 €**
- Taxe affectée
- Le mode de calcul de la CVEC et du reversement est indiqué dans le décret n°2019-205 du 19 mars 2019.
- Tous les établissements d'enseignement supérieur transmettent chaque année leurs états d'effectifs au Crous dans le ressort duquel se situe leur siège.
- Une fraction comprise entre 7,5 % et 15 % du produit total de la contribution est attribuée aux Crous.
- Le produit de la CVEC est versé par le Crous aux établissements, sur la base des effectifs communiqués par chaque établissement.
 - Un 1^{er} versement en janvier, d'un montant de 46 € / étudiant inscrit en formation initiale
 - Un 2^{ème} versement en juillet, après la péréquation réalisée au sein du réseau national des Crous
- Montant final de la CVEC 2024 par étudiant :
 - **74,26 €** / étudiant pour Sciences po Grenoble – UGA / GINP – UGA/ UGA hors établissements-composantes
 - **51,26 €** / étudiant pour ENSAG – UGA

Recette CVEC 2023–2024

- Nombre d'étudiants assujettis à la CVEC à l'UGA : **53 235**
- Nombre d'étudiants assujettis à la CVEC à l'UGA hors établissements-composantes : **43 965**
- Montant perçu par l'UGA hors établissements-composantes : **3 265 057 €**
- Montant reversé par les établissements-composantes
 - au titre de la part commune : **197 462 €**
 - au titre du sport : **15 879 €** (uniquement Grenoble INP – UGA)
- Enveloppe CVEC 2024 : **3 478 399 €**
 - Part commune opérée par l'UGA : **1 222 689 €**
 - Part spécifique opérée par l'UGA : **2 255 710 €**

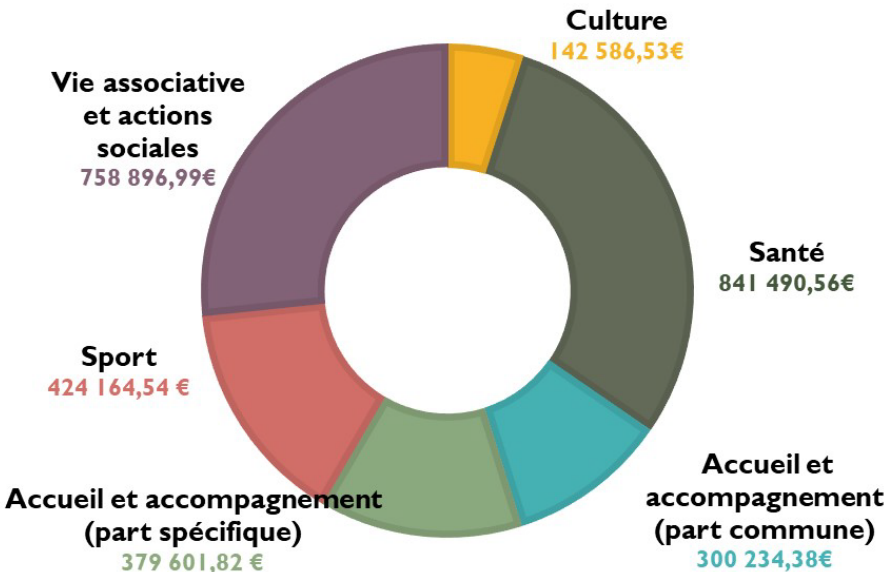
Répartition de la CVEC 2024

- Vote du CA du 15/12/2023 :

Part commune			Part spécifique		
31,40%			68,60%		
Culture	Santé	Accueil et	accompagnement	Sport	Vie associative et actions sociales
3,8%	18,0%	9,6%	18,9%	15,7%	34,0%

Dépenses réalisées 2024

- Pour l’année 2024, les dépenses réalisées en 2024 se répartissent de la façon suivante entre les différents champs :

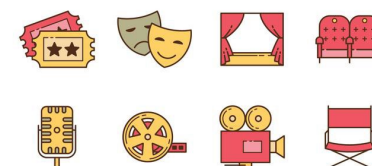


Part commune			Part spécifique		
31,40%			68,60%		
Culture	Santé	Accueil et	accompagnement	Sport	Vie associative et actions sociales
142 586,53 €	841 490,56 €	300 234,38 €	379 601,82 €	424 164,54 €	758 896,99 €
3,8%	18,0%	9,6%	18,9%	15,7%	34,0%
1 284 311,47 €			1 562 663,35 €		
Montant total exécuté en 2024 : 2 846 974,82€					

- Projets financés sur le plan pluriannuel d’investissement : **952 755€**
 - = Muse : 1 383€; installations sportives : 943 776€; galerie des amphis : 7 596€
- Montant total exécuté : **3 792 133,82 €**

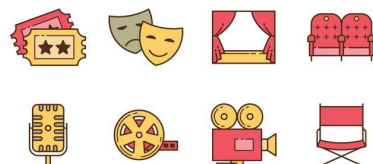
Faire vivre l'art et la culture

- Objectifs :
 - bénéficier d'un accès quotidien gratuit à des studios de pratiques artistiques équipés, en journée comme en soirée ;
 - permettre d'assister à des événements culturels chaque semaine, dans les sites universitaires et dans les structures culturelles des agglomérations de Grenoble et de Valence ;
 - offrir un accompagnement spécifique au montage de projets culturels.
- Une **programmation culturelle** est proposée gratuitement aux étudiants chaque semaine :
1 sortie dans un lieu culturel de l'agglomération grenobloise, 1 atelier de pratique artistique, 1 spectacle accueilli dans les équipements ou hors campus, 1 événement en lien avec le patrimoine artistique
 - 24 sorties culturelles gratuites et offertes aux étudiants (théâtre, danse, expositions...) pour l'année 2024 : 3 500 étudiants invités à Grenoble
 - 21 sorties au spectacle (théâtre, danse et cinéma) pour 165 étudiants bénéficiaires à Valence



Faire vivre l'art et la culture

- **Trois étudiants** ambassadeurs culturels ont distribué de l'information culturelle auprès des étudiants sur leurs lieux d'étude, de vie, de restauration (lors de pauses déjeuner, dans les campus (Saint-Martin-d'Hères, Gières, la Tronche, Polygone scientifique, Echirolles...))
- Développement des **pratiques artistiques étudiantes**
 - Programmation de 25 ateliers de pratiques artistiques à Grenoble de janvier à décembre 2024 :
193 étudiants accueillis, 11 disciplines artistiques proposées (danse, photo, dessin, théâtre, livres d'art, clown...)
 - Ateliers de pratique vidéo, danse, restauration d'œuvres d'art, hip-hop : 13 ateliers pour 157 étudiants bénéficiaires à Valence
- Consommé : **142 586 €**
- CVEC : 9% du budget global de la Direction de la culture et de la culture scientifique



Développer la pratique sportive

- Objectif : favoriser la pratique sportive de tous les étudiants tout le long de l'année universitaire
- Accès à **une cinquantaine de sports** en non noté, à des tarifs accessibles :
 - badminton, danse classique, football féminin : 20€ par semestre
 - plongée : 40€ par semestre
 - ski nordique : 20€ + forfait (12 demi-journées)
- 6 395 cartes « **U Glisse** » vendues (tarifs préférentiels en station de ski, réduction sur les transports...)
- 970 cartes « **U Grimpe** » vendues (accès aux salles d'escalade de l'UGA toute l'année)
- RH : des intervenants sportifs, un agent en CDI dédié à l'activité U Glisse, des emplois étudiants



Développer la pratique sportive

- Réduction du coût de la **licence de la Fédération française du sport universitaire (FFSU)**
 - coût : 38 €; facturé 20 €/étudiant par l'Association sportive ; 10 € pour les étudiants boursiers
 - 2 352 étudiants ont souscrit une licence FFSU en 2024
- De nouvelles **installations** en accès libre répondant à une très forte demande :
3 terrains de foot à 5, 1 terrain de basket à 3, 1 espace fitness (investissement)
- Consommé : **424 164 €**
+ 936 180€ d'investissement (PPI)
- Part de la CVEC dans le budget du SUAPS : 24%



-

Favoriser l'accompagnement social des étudiants

Objectif : accompagner les étudiants en grande précarité par l'attribution d'une aide sociale

- **Fonds social** : l'UGA alloue au Crous Grenoble Alpes deux enveloppes, gérées par le Service social unifié, destinées à venir en aide
 - à des étudiants en situation de précarité aggravée, en complément des aides d'Etat (= bourses sur critères sociaux, aides spécifiques annuelles et ponctuelles) : **333 035€** ont été alloués, soit 1 016 aides accordées à 693 étudiants bénéficiaires, dont plus de 15% étudiants GINP – UGA et Sciences Po Grenoble – UGA
 - à des doctorants sans financement, ne rentrant pas dans les dispositifs existants : **93 764€**
- Objectif : développer des services en faveur de l'amélioration des conditions de vie des étudiants
- **Lutte contre la précarité numérique** :
 - réparation d'ordinateurs de prêts (4 000€), camio.net (10 870€)
- **Lutte contre la précarité menstruelle** :
 - achats de consommables (2 300€)
- Faciliter l'accès au sport pour les étudiants boursiers :
 - 27 000€ pour AS (815 boursiers ont souscrit une licence FFSU en 2024)
- Consommé sur la part commune : **34 170 €**
- Consommé sur la part spécifique : **426 799€**



Améliorer l'accueil et l'accompagnement des étudiants

- **Objectif : faciliter l'intégration à l'université et à la vie universitaire**
- Développer « l'aller vers » et l'accueil par les pairs
 - Masse salariale : 151 996 € (emplois DVE, RSE, ISSO, DGDI)
 - Fonctionnement : 65 884 € (ex : Apéro des assos, Forum vie de campus, Nuit des associations, Mois de l'égalité...)
- Favoriser l'inclusion des étudiants en situation de handicap :
 - 2 236 étudiants accompagnés par le Service accueil handicap (SAH)
 - Masse salariale : 38 184 € (1 poste financé sur CVEC au SAH)
- Développer la vie étudiante
 - Au sein des IFSIs : 168 179 €
 - À Valence : 32 933 € (projet Tous en vélo, soutien à la Maison des étudiants)
 - Dans des espaces dédiés (EVE et Escape) : 178 489 €
- Consommé sur la part commune : **256 064 €**
- Consommé sur la part spécifique : **379 601 €**



DE 16H À 00H - GUINQUETTES & CONCERT

Soutenir les initiatives associatives

- Objectif : soutenir des projets qui contribuent à l'animation, au dynamisme des campus de l'UGA ou à son rayonnement
- Des projets de nature diverse :
 - festifs (ex : gala de l'AVE, concert, weekends de cohésion)
 - sportifs (ex : Polyraid)
 - culturels (ex : Printemps des poètes)
 - citoyens (ex : conférence sur la réduction des déchets)
 - solidaires (ex : distribution de protection périodiques)
- Soutien aux initiatives étudiantes : **331 783 €**
 - 183 associations agréées par l'UGA
 - Dont 12,7% pour les associations GINP – UGA et Sciences po Grenoble – UGA
- CVEC = 80% du Fonds social de développement des initiatives étudiantes
 - également abondé par la Région AURA, la Métropole de Grenoble, le programme Campus solidaire et citoyen, l'IDEX Grenoble Alpes



SOLE'VAL
LE PARAPLUIE ETUDIANT VALENTINOIS - FEDERATION AVE

